



*Des formations agricoles et rurales,
pour connaître ses droits et éviter les difficultés*

Bonjour,

Le Comité d'action juridique Auvergne-Rhône-Alpes vous propose deux sessions d'une formation d'une journée :

Nouvelle PAC : bien connaître les règles des aides (DPB, ICHN, MAE, conditionnalité,...)

Le 13 septembre 2016 à Privas (07), de 9h30 à 17h

Ou le 15 septembre 2016 à Crest (26), de 9h30 à 17h

Suite à la mise en place de la nouvelle PAC, bien comprendre les conditions d'attribution des aides et les obligations liées à leur attribution (paiements de base, prime verte, primes animales, ICHN, MAEC, conditionnalité).

Voir le programme : [Privas](#) / [Crest](#)

Participation gratuite pour les agriculteurs et les candidats à l'installation

Salariés participant dans le cadre de la formation professionnelle : 200 €

Autres publics : nous contacter

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS :

- Renvoyez-nous le bulletin d'inscription [téléchargeable ici](#)
- Ou appelez le 04 81 91 99 04

Le lieu et les modalités pratiques vous seront communiqués lors de l'inscription.

Découvrez toutes nos formations sur notre site Internet :

<http://www.comite-action-juridique.fr/accueil/formations/>

N'hésitez pas à diffuser largement cette offre de formation.

*Avec le concours
financier de :*



Le Comité d'Action Juridique (CAJ) est une association loi 1901 ayant pour objet l'accès au droit en milieu rural. Outre des formations juridiques, nous proposons aussi aux ruraux de les aider lorsqu'ils rencontrent des difficultés d'ordre juridique.